

Place aux "Pros de la performance énergétique" !

Pour accompagner la charte "Bâtir avec l'environnement", initiée il y a un an, la FFB (Fédération Française du Bâtiment) souhaite renforcer la performance énergétique des bâtiments. Pour cela elle met l'accent, dans un premier temps, sur la rénovation énergétique du parc existant et, dans un deuxième temps, sur la généralisation de la construction de Bâtiments à Basse Consommation, puis à énergie positive. Cette dynamique sera portée par les "Pros de la performance énergétique".

PROFESSION

Les Grenelle de l'environnement ont décidé de réduire les consommations d'énergie des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 et, à cette fin, de rénover complètement 470 000 logements chaque année à compter de 2013, y compris les logements sociaux. Pour les bâtiments neufs, les objectifs fixés sont également très importants puisqu'il s'agit de construire des logements à basse consommation à partir de 2012 (dès 2010 pour les bâtiments publics et ceux du secteur tertiaire) et à énergie positive à partir de 2020.

Une convention pour les "Pros"

Les artisans et entrepreneurs de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) sont conscients de l'attente des maîtres d'ouvrage et des occupants des bâtiments en matière d'amélioration de la performance énergétique. Cette amélioration doit se traduire durablement dans la réduction des consommations d'énergie et dans la valorisation du bien immobilier rénové. L'adaptation des compétences à ces nouveaux enjeux et la reconnaissance de ce nouveau savoir passent par une qualification des professionnels du bâtiment.

À l'occasion du salon **Batimat 2009**, l'État et la FFB ont signé une convention "Les Pros de la performance énergétique". Elle précise les engagements de chacun des signataires afin d'accompagner les artisans et les entrepreneurs de la FFB dans la réussite des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. L'identification "Pros de la performance énergétique" valorise également les efforts de formation réalisés par les entreprises.

Les engagements

"Les Pros de la performance énergétique" sont des artisans et des entrepreneurs qui ont signé la charte "Bâtir avec l'environnement" de la FFB. Ils ont une qualification de métier (Qualibat ou Qualifelec). Ils ont une mention "économie d'énergie" délivrée par Qualibat et Qualifelec, ou une certification spécifique en offre globale "Rénovation Énergétique" délivrée par Qualibat ou Certibat.

La démarche a pour vocation de servir l'ensemble des marchés, le neuf comme la rénovation. Cependant, et dans la logique du Grenelle de l'environnement, la rénovation énergétique des bâtiments existants constitue la priorité. C'est pour cette raison que l'accompagnement de la FFB démarre par la rénovation. Celui sur le marché du neuf suivra. "Les Pros de la performance énergétique" conseillent leurs clients, préconisent des travaux d'économies d'énergie, s'engagent sur la

consommation énergétique conventionnelle des bâtiments résidentiels réhabilités, proposent des contrats d'entretien et de maintenance et accompagnent leurs clients dans l'utilisation de leur bien.

De plus, ils s'engagent sur la performance énergétique conventionnelle du bâtiment après travaux. Elle est l'indicateur de la qualité intrinsèque du bâti et de ses équipements. L'aspect "conventionnel" consiste à décrire la réaction du bâtiment soumis au comportement des usagers (nombre, comportement dans le temps) et au climat de la région. Les "Pros de la performance énergétique" sont les seuls à proposer systématiquement cet engagement de performance dans le cas d'une amélioration énergétique globale. Ainsi, le client sait que l'ouvrage correspondra à ses attentes en matière de consommation énergétique conventionnelle.

Trois types d'approche

Les "Pros" sont des entreprises qui peuvent justifier d'un savoir-faire et de compétences spécifiques pour répondre à l'une au moins de ces trois approches :

- **L'entreprise qui privilégie l'excellence dans son métier d'origine** et qui souhaite valoriser auprès de ses clients son savoir-faire spécifique dans le domaine de la performance énergétique ;
- **L'entreprise qui préconise à ses clients un bouquet de travaux** nécessitant l'intervention d'autres corps de métiers. Il s'agit typiquement des entreprises qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif Eco-PTZ mis en place par les pouvoirs publics en 2009 ;
- **L'entreprise qui répond aux attentes des clients** souhaitant l'amélioration globale de leur bâtiment avec un engagement sur la performance énergétique.

Des formations à suivre

Le dispositif FEEBat (formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment) propose des formations uniques pour appréhender l'approche globale de la rénovation énergétique. Il est articulé autour de trois modules et de neuf sous-modules.

Ces formations sont financées à 95 % par les fournisseurs d'énergie, en échange de certificats d'économie d'énergie, et sont dispensées par les Instituts de Formation et de Recherche du Bâtiment (IFRB).

Le réseau des IFRB propose également d'autres formations touchant aux travaux d'économie d'énergie ou encore à la mise en œuvre des énergies renouvelables.